

INDEX DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES AU TRAVAIL

INDICATIF RELATIF À L'ÉCART DE RÉMUNÉRATION



38/40

INDICATEUR RELATIF À L'ÉCART DE TAUX D'AUGMENTATIONS INDIVIDUELLES



NON CALCULÉ EN RAISON D'UNE ABSENCE D'AUGMENTATION INDIVIDUELLE

INDICATEUR RELATIF À L'ÉCART DE TAUX DE PROMOTIONS



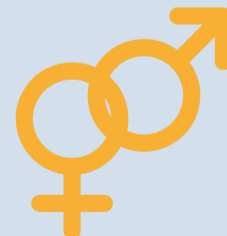
15/15

INDICATEUR RELATIF AU % DE SALARIÉES AYANT BÉNÉFICIÉ D'UNE AUGMENTATION DANS L'ANNÉE SUIVANT LEUR RETOUR DE CONGÉS MATERNITÉ



15/15

INDICATEUR RELATIF AU NOMBRE DE SALARIÉS DU SEXE SOUS-REPRÉSENTÉ PARMIS LES 10 SALARIÉS AYANT LES PLUS HAUTES RÉMUNÉRATIONS



5/10

TOTAL
73/80 RAMENÉ À 93/100